

la malterie



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ARTISTE PLASTICIEN : Quel statut pour démarrer son activité

> Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif d'expliquer à des artistes plasticiens qui souhaitent s'engager dans une démarche de professionnalisation, la création et le démarrage d'activités dans le secteur des arts plastiques en tant qu'artiste indépendant.

> Profils concernés

Artistes plasticiens

> Prérequis

aucun

> Par Mathilde EHRET-ZOGHI (centre ressource arts visuels, la malterie)

> Programme

Statut social des artistes plasticiens : champs d'application de la Maison des artistes

Le régime fiscal des artistes-auteurs

La facturation

Les obligations des diffuseurs

> La formation se déroulera à la malterie le 2 décembre 2013 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

> Durée : 1 jour (soit 6 heures)

>GRATUITE

>10 participants maximum

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Marion Tanguy- 03 20 47 81 72 - formation@filage.fr

FILAGE - 135 rue Pierre Legrand, Lille (59) - N° de déclaration d'activité : 31.59.05993.59 - Siret 449 038 330 000 30 - APE : 9001Z